DECLATION FSU – CTA DU 23 mai 2022

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Ce CTA exceptionnel est le premier acte concret de préparation des élections professionnelles qui auront lieu à la fin de l'année 2022. Il résulte d'une volonté académique que nous apprécions.
Il s'agit de la photographie des équilibres de genre dans le champ des différentes CAPA, qui engendreront ceux à respecter dans la composition des listes déposées. Ces équilibres, ou plutôt ces déséquilibres, sont assez remarquables pour être relevés, et montrent le chemin qui reste à parcourir pour notre ministère en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes… domaine dans lequel la FSU continuera à déployer son énergie.

Pour autant, nous éprouvons des inquiétudes après la première réunion d'information sur les élections professionnelles. En effet, le manque manifeste d'informations communiquées par le ministère vers notre académie laisse la malheureuse impression que, pour le moment, notre employeur ne s'investit pas à la hauteur souhaitable dans la préparation des élections. Un certain nombre de cadres ne sont à ce jour pas fixés, et cela inclut les questions pratiques liées au déploiement de la solution de vote. La liste des questions sans réponse serait fastidieuse, mais cela finirait presque par nous faire douter de l'engagement sincère, déterminé, plein et entier de notre employeur dans l'organisation de ces élections. Nous le regrettons vivement, car toutes les incertitudes non réglées finissent toujours par déboucher - expérience tristement confirmée par les trois derniers scrutins - sur des problèmes de nature variées, mais qui, tous, finissent toujours par compliquer le vote du plus grand nombre, voire à rendre extrêmement difficile la participation de tous les agent.e.s à ce rendez-vous. Il est pourtant essentiel et fonde le dialogue indispensable avec les organisations dont la représentativité est mesurée à l'occasion de ces élections, et nous appelons notre administration à s'y engager pleinement.

La FSU rappelle au passage sa demande d'un vote à l'urne, au plus près des agent.e.s, qui avait fait la preuve de son efficacité, et qui serait considérablement simplifié du fait de la réduction drastique du nombre de scrutins.
La FSU continue par ailleurs de dénoncer le redécoupage du périmètre des instances, la perte de compétences des CAP sur des opérations aussi essentielles pour nos collègues que sont les opérations de mutations et de promotions. Elle dénonce également la disparition des CHSCT, et leur quasi-fusion avec les Comités Techniques via la création du Comité Social d'Administration et de sa Formation Spécialisée. Il s'agit là du pendant de la création des CSE (Comités Sociaux d'Entreprise) dans le monde de l'entreprise privée, dont on sait aujourd'hui à quel point elle a réduit les possibilités de dialogue social. Nous continuerons à peser pour que ces reculs du dialogue au sein des administrations publiques ne se fassent pas au détriment de nos collègues qu'il s'agirait ainsi d'isoler, et continuons à revendiquer le retour des CAP de pleine compétence sur les opérations de mutations et de promotions.

Nous demandons également le retour à des CHSCT de plein exercice, dont le mandat qui s'achève, marqué par la crise sanitaire bien sûr mais pas seulement, a démontré l'utilité pour les personnels, comme parfois pour l'administration.

Pour terminer, la situation pour la prochaine rentrée est inquiétante dans notre académie notamment. Avec la chute importante du nombre de présents aux concours de recrutement, des personnels vont manquer pour la rentrée 2022. Ceci alors que celles et ceux en postes dans les écoles, les établissements et les services sont épuisés par les réformes à marche forcée du dernier quinquennat et inquiets des projets annoncés.
Dans le 2d degré par exemple, les personnels n'en finissent plus de payer les conséquences des réformes du lycée et du bac, dont la FSU continue de demander l'abandon. À titre d'exemple, la mise en place improvisée d'un enseignement scientifique et mathématique en première n'est rien d'autre qu'un énième bricolage qui met nos collègues sous pressions, alors qu'ils.elles subissent en ce moment même, et en dépit de nos avertissements, les effets du calendrier du bac imposé par l'ex-ministre Blanquer et voient l'intérêt des élèves bafoué quand on fait composer des élèves ayant suivi le même enseignement de spécialité, y compris parfois dans le même groupe, sur des sujets différents, ce qui constitue pour nous une rupture d'égalité.. Les collègues sont sous pression avec dans certains établissements, des refus d'appliquer pleinement la note de service du 29-4-2022 sur les 4 demi-journées libérées de cours pour correction. C'est l'intérêt des candidats de faire en sorte que les correcteurs-trices soient effectivement déchargé-es de cours afin de leur permettre de travailler sereinement, en se concentrant sur cette mission, et non sous la pression d'une charge supplémentaire venant s'ajouter à des missions déjà particulièrement prenantes. C'est d'ailleurs l'objet du rappel à l'ordre de la Dgesco en ce début de semaine. De nombreux collègues s'adressent à nous pour pointer la charge de travail induite, notamment pour participer par exemple aux oraux de langues vivantes en BTS, qui-plus-est lorsque les convocations sont tardives et que le nombre de candidats est démentiel pour un jury. Pour les écrits, impossible d'envisager le cumul de la charge de correcteur et de celle des enseignements, pas plus que pour le bac. Nous demandons à ce que des consignes soient envoyées dans ce sens aux chefs d'établissement, y compris pour les épreuves de remplacement du Bac puisque la Dgesco, répondant à une question du Snes-FSU s'est adressée récemment aux académies. Par ailleurs, le libellé de la convocation à la réunion de retrait des récapitulatifs de l'oral de l'EAF a changé ; depuis plusieurs années, il était indiqué à notre demande : "LECTURE DES DESCRIPTIFS", " PRISE EN CHARGE DES DESCRIPTIFS POUR LECTURE À DOMICILE DU 14 JUIN AU 24 JUIN.
REMARQUE : LES COORDONNATEURS DOIVENT SE PRÉSENTER A PARTIR DE 8H00 POUR LA PRÉPARATION DES DESCRIPTIFS." Cette année, grand retour en arrière puisqu'il est simplement indiqué qu'il s'agit d'une commission d'entente. Ainsi, tout le travail de préparation des collègues de Lettres dans cette période si chargée est de nouveau retombé dans l'invisibilité alors que la formulation antérieure permettait aux collègues de ne pas être trop sollicités dans leur établissement. Nous demandons donc des consignes à l'intention de chefs d'établissement afin qu'une attention toute particulière soit apportée aux collègues de Lettres dont la charge de travail est importante en cette fin d'année (finir un programme chronophage, cumul convocations HLP, BTS, LCA, EAF parfois....). Ils doivent pouvoir être dispensés de cours et de surveillance. Cela avait été à nouveau demandé pendant le comité de suivi des examens. Nous souhaitons également que la date de retour des copies soit placée le plus tard possible afin que les collègues disposent d'une journée de correction sans oral par lot de 10 copies.
Une décharge de service pour les professeurs de SVT et de physique-chimie faisant passer les ECE, dans les jours précédant la passation de l'épreuve dans leur établissement est nécessaire : outre la charge de travail pour la préparation, comme d'habitude, se rajoutent des nouveautés qui l'augmentent. En SVT, les corrigés n'ont pas été fournis, seul un document générique est à disposition des collègues. En Physique-Chimie, au-delà du fait qu'il y aurait beaucoup à dire sur les

sujets eux-mêmes (complexité, longueur, importance de Python, …) c'est surtout l'absence des critères d'évaluation précis (matérialisés les années passées par des lettres allant de A à E) que les collègues découvrent au dernier moment alors qu'aucune information -sans même parler de formation !- n'a eu lieu en amont.